

**Rapport relatif à l'examen professionnel pour l'accès au grade de SACE (Secrétaire administratif de classe exceptionnelle) relevant des ministères chargés des affaires sociales**

**Session 2021**

Cette session pour laquelle 24 postes étaient à pourvoir est la 10ème organisée dans le prolongement de la réforme statutaire de la catégorie B et du nouvel espace statutaire (NES B).

Le jury était ainsi composé :

- Mme Véronique BEAUSSILLON, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale honoraire, Présidente ;
- Mme Gwenaëlle BOISARD, attachée hors classe d'administration de l'Etat à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités d'Ile de France (DRIETS) ;
- M. David BRESSOT, attaché hors classe d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines ;
- Mme Kelly DECEBALE, inspectrice du travail à la direction des entreprises, de l'emploi et des solidarités – Unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sandrine EUSTACHE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Direction des Entreprises de l'Emploi et des Solidarités (DEES) – Unité Départementale de Paris ;
- M. François FOURREAU, inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire ;
- M. Benoit GERMAIN, inspecteur hors classe de la jeunesse et des sports à la direction des ressources humaines.

Les membres du jury se sont rencontrés et ont échangé à plusieurs reprises pour choisir le sujet, établir la grille de notation, vérifier et harmoniser leur mode de notation, préparer les questions de l'entretien.

La grille de notation de l'épreuve orale peut être consultée sur le site du Ministère des affaires sociales.

169 candidats étaient inscrits et 136 seulement ont passé les épreuves écrites. 65 candidats ont été déclarés admissibles et 62 se sont présentés aux épreuves orales, dont 58 femmes et 4 hommes.

23 femmes et 1 homme ont été déclarés admis.

Les 24 postes ont été pourvus.

L'objet de ce rapport est d'indiquer aux candidats (actuels et futurs) les attendus du jury, et ce sur quoi ils gagneraient à se pencher pour éviter les écueils relevés lors de la session et comment se présenter aux épreuves avec le maximum de chances.

**L'épreuve écrite :**

Le choix depuis deux années maintenant est de proposer un exercice mettant en situation professionnelle afin de permettre à l'ensemble des candidats de disposer des mêmes chances.

Sur la forme, il faut rappeler qu'un devoir lisiblement écrit, concis et clair aura les faveurs du jury. Attention aux acronymes et à leur emploi en nombre, il faut veiller à mettre le nom en entier au moins une fois en début de copie. Une introduction rappelant la problématique, le contexte et les enjeux avec annonce de plan est un plus avec une attention particulière sur l'orthographe et la grammaire pour l'ensemble du devoir.

Sur le fond, la gestion du temps fait partie de l'épreuve. Prévoyez de bien lire et relire le sujet, prenez le temps de réfléchir à un plan structuré, tout en gardant une marge pour la relecture et la correction afin d'éviter les fautes d'orthographe et de grammaire, toujours pénalisantes. Faites appel à votre esprit de synthèse : un devoir de 6 ou 7 pages censé être une proposition de note à un supérieur est beaucoup trop long. La note n'est pas un résumé des documents fournis.

Évitez également de donner des éléments qui ne sont pas inclus dans les documents fournis : même si vous connaissez bien le sujet, n'ajoutez aucun élément si le sujet ne le précise pas.

### **L'épreuve orale**

Elle consiste en 25 minutes d'échanges pour permettre au candidat d'exposer son parcours en 5 minutes suivies de questions pendant 20 minutes. La présentation en 5 minutes n'est pas un résumé du RAEP. Elle fait ressortir les points saillants du parcours, les motivations, et les perspectives professionnelles du candidat. Cette présentation gagne à ne pas être récitée par cœur, ou à être ânonnée. Les présentations chronologiques sont rarement satisfaisantes. Le temps imparti a été respecté dans la majeure partie des auditions.

Le dossier RAEP permet au jury de se forger une opinion sur les aptitudes, les postes occupés et les formations effectuées ; il oriente le jury sur les points du dossier ou de votre parcours que vous souhaitez aborder. Il doit donc refléter la réalité.

Ensuite les 20 minutes d'échanges vont permettre au jury de voir si le candidat connaît les bases du fonctionnement administratif (Organisation Territoriale de l'Etat, hiérarchie des normes par exemple) son environnement administratif (statut des structures, grandes missions des services) ou encore les grands dossiers du ministère auquel appartient le candidat (Ségur de la santé, politique vaccinale...).

Il ne sert à rien de garder la parole pendant l'entretien pour limiter les questions venant du jury : ce dernier sera conduit à vous interrompre ; il convient d'être concis, clair et montrer que vous avez les éléments de réponse s'il y a besoin d'aller plus loin. Cependant veillez à argumenter suffisamment pour que le jury sache que vous connaissez le sujet.

Le jury est conduit à poser des questions au candidat pour évaluer son implication professionnelle, sa capacité à assumer de futures fonctions d'encadrement, sa curiosité d'esprit (envers l'administration française, les grands sujets de société se rapportant à ses missions), sa capacité à travailler en équipe et à être force de proposition envers sa hiérarchie. Il va juger de l'engagement du candidat, de son dynamisme au regard du savoir-faire mais aussi du savoir-être. Au-delà des compétences techniques acquises, c'est aussi la prise de hauteur que le jury voudra juger.

Nous avons fait le constat que les candidats auditionnés ont un engagement professionnel profond et que leurs missions leur tiennent à cœur.

### **En conclusion**

Cet examen professionnel a un nombre limité de postes avec une épreuve orale coefficient 2. Il est donc nécessaire de bien préparer cette deuxième épreuve pour canaliser l'émotion qui peut vous envahir pendant le temps imparti et vous concentrer sur les connaissances acquises.

Les questions du jury n'ont pas été « piégeantes » elles n'ont eu pour but que d'élargir le champ des questions pour connaître vos connaissances et vos réactions en dehors de votre champ de compétences.



V. Beauville